



## Acquisition Terrain à bâtir

Par **Romain3146**, le **14/09/2020** à **16:38**

Bonjour,

Je suis sur le point d'acheter un terrain en lotissement à un propriétaire.  
Ce propriétaire a confié l'aménagement de son terrain (division, viabilisation etc...) à un lotisseur.

Le lotisseur m'indique que le lot souhaité coûte 170 000€ mais que je ne paierai les frais de notaire seulement sur 140 000€.

Il m'explique que le prix du terrain est de 140 000€ auquel s'ajoutent des frais de travaux privés de 30 000€.

Ma question : Ce processus est-il légal ? (car je suppose que sur l'acte notarié ne figurera que les 140000€).

Les travaux d'aménagement pour la viabilisation, la servitude etc... ne doivent-ils pas incomber le lotisseur ?

Quel recours ai-je si je souhaite tout de même l'acquisition du terrain ?

Merci d'avance.

Cdt